

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions: 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. la ligne
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements: Tunisie et Constantine: un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

LE

Cimetière Juif

de l'AVENUE de LONDRES

On s'agite beaucoup chez Israël au sujet de l'ancien cimetière juif de l'Avenue de Londres. Peut-on et doit-on le supprimer ?

Il me semble que la question ne devrait même pas être posée car il n'est pas possible de laisser en pleine ville ce cimetière désaffecté de quinze hectares qui empêche le développement de ce quartier de la ville.

On doit prendre une décision sans froisser les susceptibilités et les croyances d'une partie importante de la population qui prétend avoir des droits légitimes et reconnus par des actes réguliers.

A notre avis, il n'y a pas d'actes qui tiennent quand il s'agit d'un lieu semblable qui devient ipso facto domaine public le jour où une administration régulière est constituée dans une ville levantine.

Mais voici Jacques Bahar dont on connaît bien l'esprit fertile en ressources qui nous dit ce qui l'on pourrait faire sans léser personne ni froisser les croyances de ses coreligionnaires.

Laissons le parler.

**

Dans la question du cimetière juif de Tunis l'opinion est fourvoyée.

Les cimetières juifs sont parfaitement aliénables après exhumation et réinhumation des ossements, où que ce soit, sous certaines conditions aisément exécutoires, d'ailleurs.

De transfert en Palestine, aucune nécessité.

J'ignore si l'on me fera la charité de supposer que pour m'attaquer à un préjugé aussi vulgaire, je dois le connaître au moins aussi bien que ceux qui y sacrifient.

Au surplus, il ne s'agit point, en l'espèce, d'une opinion gratuite, mais de textes faisant autorité.

Le fondement de toute vie publique étant l'ignorance, il ne faut pas être surpris d'apprendre par exemple, qu'il existe encore dans Paris même deux très anciens cimetières juifs auxquels on se garde religieusement de toucher. L'un est situé rue de Flandre, l'autre à Montrouge. Ils sont entourés d'immeubles. On ne les peut visiter qu'avec l'autorisation du Consistoire à qui ils appartiennent.

Mais, rituellement, il pourrait les aliéner.

C'est ce qui m'amène à préciser par quel détour l'on projette d'amener la communauté israélite de Tunis à se dessaisir malgré elle des terrains en cause.

On veut d'abord ériger à Tunis un Consistoire. C'est apparemment pour pouvoir placer la Communauté sous le régime du décret impérial du 23 prairial an XII (12 Juin 1804) sur les Sépultures.

Ceci fait, on lui appliquerait les art. 8 et 9 sur l'établissement de nouveaux cimetières et ainsi conçus :

Art. 8 — Aussitôt que les nouveaux emplacements seront disposés à recevoir les inhumations, les cimetières existants seront fermés et resteront dans l'état où ils se trouveront, sans qu'on en puisse faire usage pendant cinq années.

Art. 9 — A partir de cette époque, les terrains servant maintenant de cimetières pourront être affermés par les communes auxquelles ils appartiennent, mais à condition qu'il ne seront qu'ensemencés ou plantés, sans qu'il puisse y être fait aucune fouille ou fondations pour des constructions de bâtiments, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ».

Commune et communauté sont naturellement identiques en droit.

De la sorte, le Consistoire, en vertu de la disposition finale : «... jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné » ordonnera carrément le transfert des restes dans un nouveau cimetière.

Toutefois, l'auteur du projet a peut-être oublié l'essentiel.

Pour qu'un consistoire puisse se réclamer du décret de 1804 il faut que ce soit un consistoire français, élu par la communauté conformément aux règles de l'Ordonnance organique du culte israélite du 25 Mai 1844.

Il faudrait donc qu'un décret beylical préalable en édictât l'application à Tunis et que la communauté consentit à aller voter.

Quelles complications, avec risques de sédition religieuse dans toute l'Afrique du Nord et de soulèvement du fanatisme juif dans le monde entier, pour tourner une loi qui n'existe pas !

JACQUES BAHAR.

BULLETIN

Nos Conférenciers ne sont plus castrés

Une grande décision vient d'être prise par une trentaine de Conférenciers Consultatifs réunis hors session au Palais des Sociétés françaises et un conflit pouvant être grave s'éleva entre la résidence générale et les élus de la colonie à la suite de l'annonce qu'il allait être procédé sans leur acquiescement à un relèvement général des traitements pour certaines catégories de fonctionnaires indigènes, devant nécessiter l'établissement de plusieurs millions d'impôts nouveaux.

Les Conférenciers estiment que l'avis de la Conférence Consultative ou même l'assentiment étaient en pareil cas obligatoires.

Sans entrer dans le fond du débat et tout en reconnaissant que la vie est aussi dure et chère aux indigènes qu'à nos compatriotes et à tous les habitants du pays nous ne pouvons que reconnaître le bien fondé du geste des conférenciers qui ont marqué en cette occasion leur intention de ne pas être traités en eunuques mais en véritables « délégués » de la colonie française conscients de leurs droits et devoirs.

Que va-t-il sortir de cette situation? Expliquera-t-on que les Conférenciers ont mal compris les intentions du quai

d'Orsay et du résident général qui n'ont jamais eu l'intention de passer outre aux prérogatives qu'ils tiennent des décrets et que de l'intention à l'octroi des relèvements de traitements il y avait la marge... de leur assentiment. Evidemment.

Mais puisque nos Conférenciers ont été, avec raison, si chatouilleux de leurs prérogatives pourquoi laissent-ils certaines directions générales octroyer des accords de trente ans qui lésent gravement les intérêts généraux du pays tel celui qui vient d'être passé avec la Cie des ports de Tunis, Sousse et Sfax dont le contrat n'expirait pourtant que dans vingt quatre ans et aujourd'hui dans cinquante quatre ?

NOS ECHOS

Pour nos chemins de fer

M. Mourgnot est parti la semaine dernière pour Paris pour fournir des explications sur l'emploi des cinquante quatre millions de l'emprunt de 1912 restant en caisse et tacher d'obtenir leur virement pour l'achèvement des travaux en cours.

Son absence sera d'assez courte durée.

Nos Casinos seraient loués

Nos casinos d'hiver et d'été seraient loués. Nous persistons dans notre idée première qu'une affaire de ce genre, sans les jeux, est onéreuse pour les finances de la ville et que tôt ou tard on reviendra aux jeux, non pas seulement à ceux d'antan mais qu'on installera la roulette et le trente-quarante qui apporteront à la Tunisie une aide financière bienfaisante.

Sans oser espérer les recettes de Monaco on peut tout de même tabler sur vingt-cinq à trente millions par saison et à côté une moyenne de cinq cent mille francs par jour de dépenses courantes dans le commerce. Et nous laisserions échapper pareille aubaine au profit de Monaco !

Un distinguo

Nous n'avions cité aucun journal en parlant du changement de front d'un confrère du soir qui défendait les odieux mercantis après les avoir fustigés de main de maître.

Le Cri du Soir nous dit qu'il est contre les spéculateurs et les accapareurs mais qu'il n'admet pas qu'on dise que tous les commerçants sont tous des voleurs et qu'on les traite comme tels.

Il n'est jamais venu à l'idée d'un journaliste d'englober dans la même réprobation tous les commerçants et si notre excellent confrère avait fait ce distinguo personne n'aurait été étonné du changement de front que nous signalons... mais il avait oublié d'éclairer sa lanterne.

Un futur avocat

Nous apprenons avec plaisir que le jeune Georges Binhas, âgé de 18 ans, fils de notre ami Binhas, bâtonnier de l'ordre des avocats de Sousse vient de passer avec succès à Alger, les examens de seconde année de droit.

Nous lui adressons nos sincères félicitations ainsi qu'à son père.

Nos Colons

Nous ne sommes pas les ennemis des colons, même quand ils cherchent à nous faire payer le pain 1 fr. 20 ou même 1.30 le Kg. et le vin 2 frs. le litre comme cela nous pendait au nez... Mais tout de même on va un peu fort quand on tente de les faire passer pour des miséreux. N'ayant pas de chaussettes aux pieds. S'ils n'en ont pas, c'est qu'ils le veulent bien.

Pour un peu, on nous dirait qu'ils vivent d'olives, de poids chiches et de fèves alors que les riches autos de 40 et 50.000 francs sont toutes à eux, alors qu'ils achètent sans marchander les villas du bord de mer pour aller s'y reposer et jouir d'un peu de bon temps. Non, les colons aujourd'hui ne sont pas à plaindre, jamais ils n'ont été à pareille fête... « et c'est bien leur tour, nous dit un colon ami qui lit par dessus notre épaule, ils ont assez trimé et mangé de la vache enragée comme cela ».

La Tunisie sèche

La Tunisie Française parlant de la lutte engagée contre l'alcoolisme et surtout contre la boukha dont s'enivrent les indigènes des basses classes dit qu'elle se mettra en travers pour empêcher l'interdiction de cette infecte mixture car elle ne veut pas d'une Tunisie sèche.

Qui en a jamais parlé ?

Mais aucun membre de la ligue n'a jamais eu semblable dessein ni nous non plus du reste.

Ce que l'on demande, c'est la suppression

de la boukha car il faut habiter l'intérieur du pays pour se rendre compte de ses ravages néfastes sur nos protégés. Elle les rend paresseux, querelleurs et voleurs.

Et puisque l'absinthe et l'anisette ont été prohibées en France et en Algérie pourquoi la boukha ne le serait-elle pas ? Ses effets sont aussi pernicieux.

Nous savons que sa fabrication rapporte quelques milliers de francs au budget mais cette considération ne saurait pas prévaloir quand il s'agit d'intérêt général et de sécurité publique ?

Les intrigues de la Banque de l'Algérie au Maroc

Pourquoi la Tunisie ne suivrait-elle pas l'exemple du Maroc ?

Quelle que soit la raison pour laquelle M. HOUEL a été expulsé du Maroc, il n'en demeure pas moins un des hommes les plus au courant de la vie marocaine. Aussi nous avons été heureux de nous assurer sa collaboration.

La « France Extérieure » directeur HENRY FABRY avocat à la Cour d'Appel de Paris, fils du Conseiller à la Cour de Cassation, ancien président du Tribunal Civil de Tunis.

Pourquoi la Tunisie demande notre confrère M. Christian Houel ne suivrait-elle pas l'exemple du Maroc. Tout simplement parce qu'elle ne le peut plus, le contrat qui lie la Tunisie à la Banque de l'Algérie ayant été prorogé pour vingt longues années comme en Algérie — par le parlement périmé de 1914.

Pendant vingt ans, nous sommes enchaînés à la Banque de l'Algérie qui nous en a fait voir de grises avant la guerre, et malgré cela, son contrat a été prorogé.

C'était l'ordre du gouvernement sans cette prorogation qui sait ce qui fut advenu ? Comme au Maroc, nous aurions dû boire un bouillon qui pour n'être pas de onze heures, aurait été dur à avaler.

Laissons notre confrère nous raconter les intrigues de la Banque de l'Algérie au Maroc qui a réussi, sinon à supplanter la Banque d'Etat, à prendre pied dans le consortium en attendant de l'éliminer.

La crise monétaire que vient de traverser le Maroc et qui a été, pour le plus grand nombre des colons, une cause de ruine, n'est pas encore oubliée. Il faudra encore bien des années pour que le rétablissement de l'unité monétaire répare les perturbations profondes que l'intrusion du billet algérien a provoquées dans le pays.

Le retrait de la monnaie hassanie s'effectue avec hésitation. On ne sait pas encore combien de « douros » sont rentrés dans les caisses de la Banque d'Etat, sur les cent vingt millions auxquels on a évalué le stock métallique enfoui dans les silos marocains.

Mais la leçon aura profité. La disparition prochaine du billet algérien, l'effacement de la Banque d'Algérie, laissent entrevoir le rapide assainissement de la situation.

L'unité monétaire qui avait contribué si puissamment à la prospérité du pays dans les premières années de la conquête, va permettre de nouveau, maintenant qu'elle est rétablie, à ses grandes destinées de s'accomplir.

Le Maroc aura pourtant échappé de peu, à la catastrophe. C'est par l'admirable ténacité de sa population et par la clairvoyance non moins admirable du directeur des finances du Protectorat, M. Piétri, que la manœuvre aussi criminelle que hardie de la

Banque de l'Algérie aura échoué.

Chacun a en effet fini par comprendre que l'autonomie financière et économique d'un pays, est le principal garant de sa prospérité et que les intrigues les plus audacieuses et les plus puissantes d'une banque ne sauraient prévaloir contre elle.

L'origine même des manœuvres de la Banque de l'Algérie au Maroc devait la rendre suspecte aux colons marocains. Son débordement au Maroc ne lui était pas inspiré par l'intérêt qu'elle pouvait attacher au développement de ce pays mais seulement par le souci de couvrir un inquiétant déficit de son budget.

En 1912, en effet, la Banque de l'Algérie devait 250 millions au gouvernement français et les moyens d'amortissement de la banque étant nuls, l'Etat lui fit pressentir qu'il ne lui serait plus possible de laisser cette dette s'accroître par de nouveaux crédits.

C'est à ce moment que la Banque de l'Algérie offrit de payer en papier au Maroc, ce qu'elle devait en argent à l'Etat, en se substituant à ce dernier pour payer les troupes d'occupation.

Jusqu'à ce jour, le gouvernement français effectuait ce règlement par des envois de fonds en métal.

Grâce à cet apport métallique la Banque d'Etat du Maroc se trouvait toujours en mesure d'assurer, pour le paiement des troupes, la sortie de son métal hassani.

Quelle faute on commit de délaissier un aussi simple mécanisme pour accepter la combinaison de la Banque de l'Algérie, substituer le papier au métal, créer dans le pays la dualité de la monnaie et préparer ainsi la catastrophe financière dont les colons ont été les seules victimes et la Banque de l'Algérie, la seule bénéficiaire.

On négligea les protestations de la Banque d'Etat qui, s'appuyant sur l'acte d'Algésiras et les accords internationaux revendiquait son droit exclusif d'émission de monnaie au Maroc.

On lui objecta, il est vrai, que son

droit d'émission était limité à son encaisse métallique, elle demanda alors qu'on lui permit de l'accroître dans une plus large mesure. On rejeta sa demande. Et bien que le billet algérien atteignit par des émissions successives le total fantastique de un milliard trois cent millions, contre cinquante millions à peine d'encaisse métallique, on donna à son papier cours forcé au Maroc à la parité de la monnaie d'argent hassanie.

Et comme la Banque de l'Algérie ne pouvait s'installer ouvertement au Maroc, elle le fit par le truchement de la Banque Algéro-Tunisienne, créée pour la circonstance avec un capital de 50.000 francs et qui inonda le malheureux pays de près d'un demi-milliard de papier.

Avec la hausse sans cesse croissante de l'argent, comment la parité forcée de la monnaie hassanie et du billet algérien pouvait-elle durer?

Elle entraîna tout de suite d'abord, la disparition de la monnaie forte marocaine. Les uns la fondaient, les autres l'exportaient en territoire espagnol où elle retrouvait son cours normal.

Ainsi, le pays, riche d'un stock métallique considérable s'appauvrisait de jour en jour par la fuite de son numéraire et si cette situation s'était prolongée quelques mois encore, le Maroc vidé d'argent se serait trouvé n'avoir pour toute monnaie d'échange que ce billet algérien dont nulle encaisse métallique ne garantissait la valeur et le remboursement.

Voilà la ruine effroyable vers laquelle la Banque de l'Algérie faisait s'acheminer la plus riche et la plus prospère de nos possessions nord-africaines.

Il faut donc, au fond, se réjouir que la crise se soit dénouée au moment où tout encore n'était pas perdu.

Les intérêts particuliers des commerçants et des colons ont été gravement touchés mais, du moins, l'avenir du pays a été sauvegardé parce que la disparition totale de l'argent marocain aurait eu comme corollaire inévitable, avec la faillite de la Banque d'Etat, la prise en fidéjussion du Maroc, par la Banque de l'Algérie.

Alors, le mal eut été irréparable

car le jour n'est pas loin où le Maroc constituera pour l'Algérie le plus redoutable rival.

Près d'atteindre son maximum de rendement, l'Algérie n'a plus qu'à veiller avec un soin jaloux, à ce que la concurrence des colonies voisines ne la déprécie pas. Or, demain, la culture intensive des céréales et de la vigne, l'exploitation de ses phosphates, de ses pétroles et de ses minerais vont élever le Maroc à une fortune que l'Algérie ne peut pas connaître. Livrer le Maroc à la tutelle du crédit algérien eut été compromettre à jamais sa prospérité ou la subordonner pour le moins à la médiocrité de sa voisine.

Ni le gouvernement français, ni la Residence générale en la personne de M. Piétri, ni la population du Maroc n'ont voulu cela. Et ils ont du même coup affirmé ce principe, que la prospérité d'une colonie est fonction de son autonomie dans le domaine économique comme dans celui de son crédit.

Il est à souhaiter qu'un jour ou l'autre, même, la Tunisie puisse à son tour, avoir sa banque nationale tunisienne.

C'est la Banque de l'Algérie qui est actuellement maîtresse de son crédit et nul ne peut contredire que la mise en valeur de son sol est restée encore rudimentaire.

L'effort de sa colonisation a été étouffé comme à sa source et si Gafsa, n'avait pas ses phosphates, la prospérité de la Tunisie serait bien faible.

Des régions entières sont restées incultes, désertiques et nous n'avons même pas su ramener sur leurs routes antiques, les caravanes du centre africain qui empruntent maintenant par Ghadamès abandonné, malgré Morès, le chemin de la Tripolitaine.

Ce serait trop peut-être que d'en faire retomber la responsabilité sur la Banque de l'Algérie mais il est avéré que celle-ci, même en Algérie, l'affaire Debono en est resté un triste exemple, n'a jamais su encourager les initiatives des colons et qu'elle ne saurait se prévaloir d'une collaboration bienfaisante dans le développement de l'Afrique du Nord.

La mise en valeur d'une colonie est

subordonnée à bien des conditions et ce n'est pas la moindre que de lui assurer du crédit.

Mais comment une banque le lui pourrait-elle assurer, si méconnaissant les devoirs qui découlent des privilèges que lui a concédés un pays, elle n'obéit qu'aux décisions d'un conseil d'administration étranger?

Ce sont des capitalistes algériens qui régissent ainsi le sort de la Tunisie comme ils voulaient régler celui du Maroc.

Le Maroc, par la clairvoyance de sa population et de son directeur des finances a su écarter le danger. Pourquoi la Tunisie ne suivrait-elle pas son exemple?

Pour l'exploitation de toutes ses richesses c'est l'émancipation que nous lui souhaitons.

CHRISTIAN HOUEL.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le 8 juillet 1920, à neuf heures du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, 55, Rue de l'Eglise, à Tunis, à l'adjudication pour la constitution en enzel des immeubles ci-après:

1^e Un terrain au sud de Penchir Abi Ghazi, situé à Kadrouan, d'une contenance approximative de 66 Ha 51.

Mise à prix: 1.700 francs par an.

2^e Un magasin sis à Tunis, rue Bou-Kris, 8.

Mise à prix: 400 francs par an.

3^e Une parcelle de terre dite « El Aïssia », zone de culture de la Charguia, cadat de la banlieue d'une contenance approximative de 3 Ha 70.

Mise à prix: 250 francs par an.

4^e Une boutique sise à Kadrouan, rue Sidi Abdel Moumen, 6.

Mise à prix: 115 francs par an.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous, 55, Rue de l'Eglise, à Tunis (bureau des enzels, N° 29).

JAMAIS rien ne vaudra **MAUD** l'Eau et la Poudre de riz **MAUD EUVÉ**, 287, rue Paradis, 287, Marseille

Ce qu'il faut lire :

LA GUERRE ILLUSTRÉE de 1914

par GABRIEL HANOTAUX
Membre de l'Académie Française.

J'AI VU
LA VIE AÉRIENNE

Sempre Avanti

*Voulez-vous avoir de la santé?
Ne buvez que les sirops, liqueurs
limonade et vins de la Maison:*

BUX et PAVIA

12, Avenue Krantz — SOUSSE

GROS & DETAIL

Service à domicile

Expéditions à l'intérieur

Chioérée du Nord

A LA BELLE ROUENNAISE

Agents dépositaires

BOULLIER & PARA

12, Rue Es-Sadikia — TUNIS

POUR VOS TRACTEURS

POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile **VICTORINE** reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **COMPTOIR GÉNÉRAL DES PRODUITS LUBRIFIANTS — TUNIS.**

PETITES ANNONCES

0,75 la ligne minimum : 2 lignes

A CÉDER : Un appareil **ACOUSTICON**, système perfectionné, en très bon état, ayant très peu servi à sacrifier au prix d'avant guerre, s'adr. au journal.

A céder après fortune faite

GRAND HOTEL de premier ordre dans une grande ville de Tunisie. **Belle clientèle - facilités de paiement** Pour renseignements, s'adr. au journal.

A VENDRE A ST GERMAIN à 100 mètres de la plage

Villa de six pièces - cabinet de toilette - et grande veranda et cuisine;

Grande dépendance composée d'une écurie pour 2 chevaux, chambre de bonne, petit appartement de 2 pièces et une cuisine, chambre de jardinier et une autre de débarras - grand poulailler - eau de Zaghoun avec bassin réservoir fermé de 3000 litres - 4.000 mètres de terrain planté de 350 arbres fruitiers - 350 pieds de vignes, une vingtaine d'oliviers.

Trois façades dont une de cent mètres sur boulevard et les deux autres de 40 mètres sur rues conduisant à la plage. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau du journal.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grand Hotel de France - Annexes : Buffet de la Gare et Hotel du Centre - L. de LACROIX, Propriétaire - SOUSSE (Tunisie)

Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes - A. COMBRY, 5 et 7, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la poste) - Tunis

Importation - Exportation de tous produits - Mohamed Ellamti - négociant - rue de France - Soussa (Tunisie) - Adr. Télégr. M. Ellamti - Soussa.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia, Tunis **J. & A. BEMBARON**, Vente, échange et location de Pianos.

Entreprise Générale de Plomberie, Zinguerie et Electricité, David Cohen, 57 bis, rue des Maltais, Tunis.

Entreprise Générale de Travaux Electriques A. MINAUD & Fils, ancien Accouturier à Minaud - 7, Rue Leon-Roches - Tunis. Réparations - Magneto - Toutes Machines Electriques - Reboilage - Enroulement.

Droguerie de la Poste, S. Attal, 15, Rue d'Italie en face la Poste - Tunis. Produits photographiques, produits chimiques etc.

Dépens coloniales : Borg freres - 11 rue des Glaciers Tunis - Maison de confiance vendant au détail au prix du gros Produits de leur choix.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, boulangerie, G. B. Franco, X. FARRUGIA Succ^r, 13, Rue Sidi Bou Mendil, Tunis

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures J. Zeitoun, 2, rue d'Italie, expédition pour tous pays.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France, Tunis. Bami Freres et Cie, pp^{tes}

MANSOUR BEN GEMAA - Ship Chandler - Fournitures Générales pour la Marine - Sfax (Tunisie) - Maison Fondée en 1900.

Grand Hotel de France, Sfax, 1^{er} ordre, Viazzi, propriétaire; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pharmacie Scemama, diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 58, rue des Maltais, Tunis - Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Guénod, 1^{re} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun, Tunis.

Chocolat Modigliani, pur cacao et sucre, Expédition à l'intérieur, 19, rue Es-Sadikia, Tunis.

Manufacture de Chaussures de Luxe, M. SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, Avenue de France, 4 - TUNIS

Artificiers - PAONISSA pere et fils - Avenue Jules-Ferry - TUNIS.

UNGAILLERIE-FERRONNERIE - Fers, Fontes, Aciers, Métaux. Fournitures Générales pour mines et entrepreneurs de travaux publics. Articles de ménage, Eclairage et Chauffage. **Maurice Azerm** - 11, Rue d'Italie et Rue Es-Sadikia, 11 - Entrepôts: Rue Jean Le Vacher - Télégrammes: Azerm, Tunis - Téléphone 8.43.

Sempre avanti - Brasserie de la Bourse (Ancienne Brasserie Bellevue) BUX & BORG, propriétaires, Soussa-Tunisie - Consommations de leur choix, liqueurs de marque.

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. spéciale de la « Petite Tunisie Sociale » sous la direction de l'Imprimerie Franco-Italienne

L. SORACI

17, Rue d'Athènes - TUNIS - Tèlèp. 11.34

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie - TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage - Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT - AFFAIRES - PROJETS

Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira



Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 78 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
AGENCES à SOUSSE, SFAX et BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banques, Escompte, Recouvrements, Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises, Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements télégraphiques, Chèques et lettres de crédits sur tous pays, Location de coffres-forts, Changes de monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéances fixes, Un an à 4 ans 3 0/0, Dépôts à vue, Comptes chèques avec intérêts.

L'huile qui graisse le plus
Vacuum Mobiloil

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles - TUNIS

Télég. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS, SOUSSE - SFAX

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

RESTAURANT DU JAPON

C. FIORINI & C. FALORNI, PROPRIÉTAIRES
7, Rue Amilcar, 7 - TUNIS

Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cuisine italienne. - Spécialité de Ravioli et Cassate. - VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Chaux Hydraulique et Ciment Paul POTIN

DÉPOT : rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, rue Es-Sadikia
Téléph : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

Banque Franco-Tunisienne

De prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger Tunis.

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille - Tunis et Tunis - Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal : CASIMIR PÉDELUPÉ.

C^o Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Grande DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari

Récompensés à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

S^{te} F^o DES CHAUX ET CIMENT DU BOU-KORNINE
A. BELLINO & Cie (Hamman-Lif)

Chaux éminemment hydraulique admise par les Administrations
Adresser les commandes et correspondances à Hamman-Lif
DÉPOT: 77, avenue de Carthage - TUNIS

TRACTEURS MAC CORMICK

Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis
MAISON R. WALLUT & C^{IE}
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) - Tunis

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions entièrement versés
Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussa
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires etc. etc.
DÉPÔTS A VUE : 2 0/0 - DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE :
de 6 mois à 11 mois 1/2 3 0/0
de 1 an à moins de 2 ans 3 1/2 0/0
de 2 ans et jusqu'à 4 ans 4 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Banque de Tunisie

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des TUILLERIES de MARSEILLE & Cie
CHAUX & CEMENTS « VALETTE-VIALARD » DE CRUAS Admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
FERS, ACIERS MARCHANDS TOILES NOIRES & GALVANISÉES
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia
ENTREPOT : Rue de Portugal prolongé - TUNIS - (Tél. 1.68)

PHARMACIE BLOCH

4, avenue de France, et rue Al-Djazira
LÉON BLOCH FILS

Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères; Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expéditions immédiates. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553